



# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

du 14 mars 2009

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 8 heures.**

Absents excusés : Claude COULET – Jérôme DEVAUX qui a donné procuration à Damien REGAZZONI.

Sandra BURDIN ayant donné procuration à Karine KISRANI est présente à partir de 11 heures 30.

Anne-Marie FOLTETE, invitée à la réunion, est élue secrétaire de séance.

## **1°) – Etude du budget d'assainissement :**

Après réflexion, le conseil municipal accepte de budgétiser les frais d'études ainsi que la totalité des travaux concernant la construction d'une nouvelle station d'épuration et l'aménagement du site de l'ancienne, soit 360 000 €.

Pour cela, il est nécessaire de réaliser un emprunt de 165 000 €, le reste étant financé par subvention, rem-boursement TVA et excédent de l'exercice 2008. A noter que sur ce budget, il n'y a plus d'autre emprunt.

Compte-tenu des frais de fonctionnement, Monsieur le Maire propose d'augmenter la redevance d'assainissement et la taxe de raccordement au réseau. Trois conseillers étant absents, cette décision sera étudiée lors du vote du budget.

Damien REGAZZONI fait remarquer que le principe du tarif dégressif de cette redevance n'incite pas les utilisateurs à une économie de leur consommation d'eau. Cette redevance ayant été longuement étudiée par le conseil municipal précédent, cette formule avait été retenue pour ne pas pénaliser les grandes familles. Le forfait par foyer représentant la facture du service.

## **2°) – Etude du budget général :**

**Les dépenses de fonctionnement** d'un montant de 307 000 € représentant en particulier les participations aux Syndicats :

RPI : 80 899 €

SIVOM : 40 171 € (dont 6 071 € de régularisation 2008 comprise).

SDIS : 9 900 €

Les charges à caractère général (chauffage, eau, électricité, assurance, entretien des bâtiments, des voiries, des réseaux) sont augmentées de 5,31 % en rapport avec 2008.

Elles représentent un budget de 101 000 €.

**Les dépenses d'investissement** concernent surtout les frais d'études et une partie des travaux de la ZAC : 740 000 € mais également divers aménagements (chemins ruraux, trottoirs, lampadaires, cour de l'ancienne école).

**Les travaux de bâtiments sont budgétisés à raison de 65 000 € pour les travaux d'aménagement de la mairie.**

Le remboursement du capital de l'emprunt s'élève à 59 513 €.

Ces dépenses sont financées par l'excédent antérieur et un emprunt de 500 000 € affecté à la ZAC.

### **3°)- Vote des 4 taxes :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal une augmentation de ces taxes compte-tenu qu'il n'y a eu aucun changement depuis 1999 et des travaux à réaliser afin que Mérey reste un village où la qualité de vie reste une priorité.

Un débat a lieu au sein du conseil municipal qui, compte-tenu des augmentations importantes de la fiscalité qui seront faites par les autres collectivités (Région, Département, Communauté de communes), souhaitent minimiser cette augmentation tout en prenant conscience de sa nécessité. Résultat sur le principe d'une augmentation : 7 pour, 2 contre (Noël LAITHIER et Thierry INVERNICI) et 1 abstention (procuration de Jérôme DEVAUX).

Monsieur le Maire propose différentes simulations pour cette augmentation, compte-tenu du lien entre certaines taxes. Par 7 voix pour et 3 abstentions (Noël LAITHIER, Thierry INVERNICI, procuration de Jérôme DEVAUX), le conseil municipal fixe pour l'année 2009, les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 6,40 % (au lieu de 6,20 %)  
soit + 3,23 %
- Foncier Bâti 5,67 % (au lieu de 5,48 %)  
soit + 3,47 %
- Foncier Non Bâti 12,29 % (au lieu de 11,91 %)  
soit + 3,19 %
- Taxe Professionnelle 3,68 % (au lieu de 3,58 %)  
soit + 2,79 %

Cette modification augmentera le produit fiscal de 2,9% pour l'année 2009.

### **4°) – Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2008 :**

- Budget assainissement** :
    - Dépenses d'exploitation : 18 369,55 €
    - Recettes d'exploitation : 29 724,49 €
- soit un excédent de 11 354,94 €.

- Dépenses d'investissement : 4 311,04 €
- Recettes d'investissement : 48 250,35 € (résultat reporté de l'exercice 2007 compris), soit un excédent de 43 939,31 €.

-

Monsieur le Maire s'étant retiré des débats, le compte administratif en conformité avec le compte de gestion, est voté à l'unanimité.

Les résultats de cet exercice sont affectés en totalité à la section d'investissement sur le budget primitif de 2009.

**□ Budget général :**

- Dépenses de fonctionnement : 327 448,30 €
  - Recettes de fonctionnement : 609 814,47 €
- soit un excédent de 282 366,17 €.
- Dépenses d'investissement : 804 337,32 €
  - Recettes d'investissement : 989 204,61 € (excédent 2007 reporté compris), soit un excédent de 184 867,29 €.

Monsieur le Maire s'étant retiré des débats, le compte administratif, en conformité avec le compte de gestion est voté à l'unanimité.

Compte-tenu d'un investissement important prévu au budget 2009, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'affectation de ces résultats en totalité à la section d'investissement.

**5°)- Aménagement de la ZAC :**

Le conseil municipal valide le parti d'aménagement de la future ZAC.

**6°)- Convention Préfecture pour FCTVA :**

Cette année, les communes ont la possibilité de passer une convention avec la Préfecture afin de récupérer la TVA des investissements 2008 sur l'exercice 2009 dans le cadre du plan de relance.. La commune qui signe cette convention s'engage à investir en 2009 sur la moyenne 2004/2007.

Compte-tenu des investissements prévus en 2009 sur notre commune, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

**7°)- Informations diverses :**

□ Damien REGAZZONI demande s'il ne serait pas possible d'organiser le buffet de la fête des mères le mardi soir plutôt que le lundi, afin que les enfants n'aient pas d'école le lendemain. Guy MORIS, responsable des associations devra rencontrer le Judo Club afin de permuter l'entraînement du mardi soir.

□ Sandra BURDIN, sollicitée par la commune de Montrond Le Château qui organise cette année les festivités du 14 juillet, demande qu'une participation soit prise en charge par la commune de Mérey sur les inscriptions au repas servi ce soir là aux habitants de Mérey. Le conseil municipal n'est pas favorable à cette participation car à Mérey, une participation importante est déjà versée par la commune pour le repas de la Saint-Sébastien.

Monsieur le Maire lève la séance à 13 heures 15.